

Image not found or type unknown



Prorogation de garantie voiture

Par **Yiion**, le **02/06/2009** à **14:19**

Bonjour,
La situation est la suivante : Nous possédons une voiture qui était sous garantie jusqu'à la fin du mois de janvier 09.
Quelques mois avant ça, le kit téléphonie est tombé en panne (02 décembre 08). Nous avons fait une demande (écrite) de réparation en concession (toujours sous garantie).
Cela fait maintenant 6 mois que le kit ne fonctionne plus et n'est pas réparé.
Peut-on, au regard de l'article L211-16 du code de la consommation, obtenir au tribunal, la prolongation de toute la garantie de la voiture pour 6 mois?
Merci
Yiion